Département des ALPES-MARITIMES Arrondissement de GRASSE



Ville de THEOULE-SUR-MER Service Maritime

Théoule-sur-Mer, le 5 juin 2023

Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes Direction départementale des Territoire et de la Mer des Alpes-Maritimes Service Maritime CADAM 147 Bd Mercantour 06286 NICE

N°2023D/669 GB/JDS/DP/CH/SM

Affaire suivie par Madame Caroline HEMINWAY c.hemingway@ville-theoulesurmer.fr

Objet : Dépôt d'un mémoire en réponse à l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 31 mars 2023

Projet : Réalisation de travaux permettant la réduction de l'agitation résiduelle du plan d'eau du port de Théoule sur la commune de Théoule-sur-Mer

Affaire suivie par:

Maître d'Ouvrage : Ville de Théoule-sur-Mer

Caroline HEMINGWAY - Directrice du service maritime

@mail: c.hemingway@ville-theoulesurmer.fr

Assistant au Maître d'Ouvrage : Bureau d'étude ICTP – Philippe COESPEL

Tél. +33(0) 4 92 12 64 06 / +33 (0) 6 09 50 79 81

@mail: philippe.coespel@ictp.fr

Monsieur Le Préfet,

Le port de Théoule a fait l'objet de travaux de rénovation et de restructuration pendant l'année 2012. A cette occasion la passe d'entrée a été fortement modifiée pour la rendre plus large avec la construction d'un nouvel épi de protection à la base du musoir et d'un nouveau quai d'accueil d'une longueur de 30.00 ml.

Si cette rénovation générale des infrastructures portuaires a donné entière satisfaction aux usagers du port dans son ensemble, il s'est avéré au fil du temps que le niveau d'agitation résiduel observé dans le bassin portuaire restructuré n'était pas à la hauteur des performances attendues.

Aussi afin de renforcer la protection des navires mouillés dans le port, la Commune a mandaté un bureau d'études spécialisé en hydrodynamique et génie côtier pour mener une étude diagnostic de l'agitation du plan d'eau et de proposer des solutions techniques permettant de résoudre les problèmes de mouvement d'eau observés.

Cette étude, a mis en évidence que, si la configuration ancienne du bassin portuaire respectait globalement les critères de confort pour un port de plaisance, la nouvelle configuration du port n'offrait pas assez de dissipation d'énergie pour obtenir un plan d'eau satisfaisant en termes d'agitation résiduelle dont dépend le confort et la sécurité des navires.

Le phénomène de résonance entraine des perturbations jusqu'au fond du port, avec un impact tout le long des quais Est.

L'objectif du projet est alors de réduire l'agitation résiduelle du plan d'eau, pour assurer la sécurité des usagers et la protection des navires, par le prolongement de la digue de protection en enrochements sur 12 ml.

Compte tenu de la présence d'herbiers de Posidonie en pied de digue, la solution technique choisie a été de combiner l'utilisation de pieux à la pose d'enrochements pour limiter l'emprise de la digue prolongée (talus et pédale).

Ainsi les enrochements seront posés sur l'emprise du pied de digue actuel et les pieux permettront de maintenir la digue sans talus ni pédale ensouillée. Le prolongement sous-marin de la digue ne sera au maximum que de 1,5 m au-delà du pied actuel.

Etant donné les caractéristiques et la localisation du projet, ce dernier est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, à une étude d'impact, à une évaluation NATURA 2000 et à un dossier de demande de dérogation des espèces protégés.

En septembre 2020, la commune de Théoule-sur-Mer adresse alors à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, une demande d'autorisation pour la réalisation de travaux permettant la réduction de l'agitation résiduelle du plan d'eau du port de Théoule sur la commune de Théoule-sur-Mer.

Aussi, conformément aux dispositions prévues par les articles L122-1, et R122-7 du code de l'environnement, la mission d'autorité environnementale (MRAe) a été saisie pour avis sur la base du dossier de réalisation de travaux permettant la réduction de l'agitation résiduelle du plan d'eau du port de Théoule sur la commune de Théoule-sur-Mer.

Conformément aux règles de délégation interne à la MRAe, cet avis a été adopté le 31 mars 2023.

Au regard des spécificités du territoire et des effets potentiels du projet, la MRAe a identifié les enjeux environnementaux pour lesquels le présent mémoire prend acte des rappels, apporte les éléments de réponses aux recommandations formulées et constitue un complément au dossier de Demande d'Autorisation.

Ainsi, en vue de compléter le dossier suite aux recommandations de la MRAe et afin de poursuivre l'instruction dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe le document suivant :

• Mémoire en réponse à l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 31 mars 2023 concernant le projet de réalisation de travaux permettant la réduction de l'agitation résiduelle du plan d'eau du port de Théoule sur la commune de Théoule-sur-Mer.

Vous souhaitant bonne réception de la présente demande, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Georges BOTELLA

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, Conseiller Régional

Hôtel de Ville - B.P. 40001 - 06591 THEOULE-SUR-MER Cedex - Tél.: 04.92.97.47.77. Site Internet: http://www.ville-theoulesurmer.fr



Ville de Théoule-sur-Mer

1 Place Général Bertrand – BP40001 06591 THEOULE-SUR-MER

MEMOIRE EN RÉPONSE A L'AVIS DÉLIBÉRÉ DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAe) EN DATE DU 31 MARS 2023 Mai 2023



Réalisation de travaux permettant la réduction de l'agitation résiduelle du plan d'eau du port de Théoule sur la commune de Théoule-sur-Mer



1.	INT	ITRODUCTION3							
								REGIONALE	
2	2.1. Résumé de l'avis								3
2	.2.	. Réponses de la commune de Théoule-sur-Mer							

1. INTRODUCTION

En septembre 2020, la commune de Théoule-sur-Mer adresse à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, une demande d'autorisation pour la réalisation de travaux permettant la réduction de l'agitation résiduelle du plan d'eau du port de Théoule sur la commune de Théoule-sur-Mer

Dans le cadre de l'instruction du dossier relatif au projet de travaux permettant la réduction de l'agitation résiduelle du plan d'eau du port de Théoule à Théoule-sur-Mer (06), la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a rendu son avis le 31 mars 2023.

Au regard des spécificités du territoire et des effets potentiels du projet, la MRAe a identifié les enjeux environnementaux suivants :

- La préservation du paysage du site inscrit dans lequel s'implante le projet ;
- La préservation et la protection de la biodiversité, y compris en raison des nuisances sonores et de la pollution des eaux littorales liés aux travaux;
 - La vulnérabilité du projet au changement climatique et au risque submersion marine.

Le présent mémoire prend acte des rappels et apporte les éléments de réponses aux recommandations formulées par la Mission Régionale d'Autorité environnementale et constitue un complément au dossier de Demande d'Autorisation.

2. RÉPONSES A L'AVIS DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

2.1. Résumé de l'avis

- > L'autorité environnementale recommande :
- D'objectiver l'insertion paysagère du projet situé dans le périmètre du site inscrit, depuis le port mais également depuis la mer, à l'aide par exemple de photomontages.

2.2. Réponses de la commune de Théoule-sur-Mer

Observation

Pour rappel, afin de réduire l'agitation résiduelle du plan d'eau, pour assurer la sécurité des usagers et la protection des navires, le projet consiste notamment à prolonger de 12 m la digue de protection actuelle.

Afin de s'assurer de l'insertion paysagère du projet dans le périmètre du site inscrit, une réflexion a tout de suite été portée lors de la conception du projet sur la possibilité de réemploi des blocs de rhyolite constituants la digue, ces derniers ne pouvant plus être produits.

Ainsi, afin de maintenir la couleur rouge spécifique de la digue du port de Théoule, des blocs sous-marins existants seront sortis de la mer afin d'être réutiliser hors d'eau (ils seront alors remplacés sous-l'eau par des blocs calcaire de carrière).

La réutilisation des enrochements de même gamme chromatique permettra une intégration du prolongement de la digue en cohérence avec l'ambiance générale du site comme le démontrent les photomontages situés en pages suivantes.

Ces derniers permettent également de visualiser que les nouveaux blocs calcaire d'apport (plus clairs), seront posés suffisamment sous l'eau pour ne pas être visibles et ne pas induire de discontinuité paysagère.

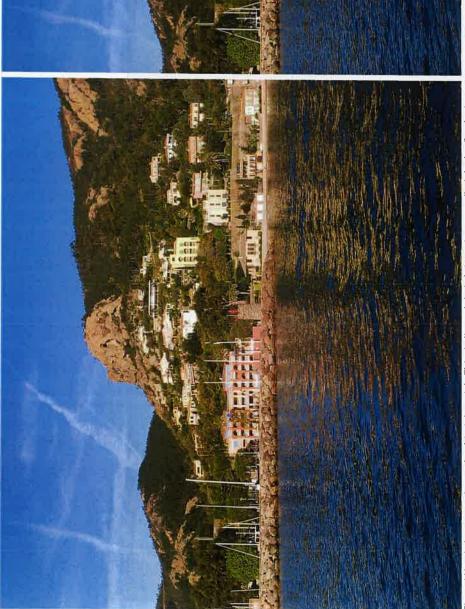
La présence d'un important herbier de Posidonies au droit du musoir a orienté la conception du projet de manière à limiter l'emprise du pied de digue sur cette espèce protégée.

Pour cela une rangée de pieux, reliés par une poutre de couronnement en béton armé, sera implantée tout autour des futurs enrochements du musoir dans le but de maintenir la structure de la digue sans avoir à créer de pied de talus, évitant de détruire davantage d'espèces protégées.

La poutre de couronnement hors d'eau est alors nécessaire au bon maintien des enrochement en place.

Celle-ci sera donc visible en bout de digue, comme il est présenté sur les photomontages aux pages suivantes.

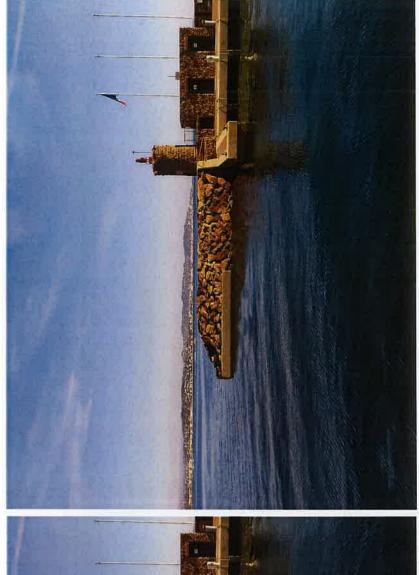
Afin de s'assurer de la continuité visuelle avec l'existant, la couleur de la poutre de couronnement sera similaire à celle des bétons des quais du port de Théoule.





Mémoire en réponse à l'avis délibère de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 31 mars 2023

Figure 1.Vue de la mar vers le musoir existant du port de Théoule (à gauche) et photomontage permettant de visualiser les travaux projetés (à droite) par rapport au site inscrit « Bande côtière de Nice à Théoule » et au site classé « Massif de l'Estérel orientat », tous les deux situés en amière-plan



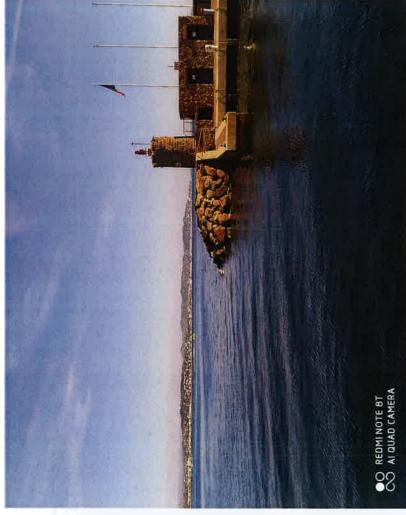


Figure 2. Vue du port sur le musoir existant du port de Théoule (à gauche) et photomontage permettant de visualiser les travaux projetés (à droile) par rapport au site inscrit « Bande côtière de Nice à Théoule » situé en arrière-plan



Figure 3. Carte de localisation des prises de vues - GoogleEarth

Aussi, le port de Théoule qui fait l'objet du présent dossier, est classé « tissu urbain discontinu » - code 112 d'après l'inventaire européen biophysique de l'occupation des terres Corine Land Cover. La nouvelle portion de digue sera donc construite au sein d'un espace déjà urbanisé et ne contribuera pas à la dénaturation des lieux.

Le prolongement de la digue sera également en co-visibilité d'un espace classé « forêt de conifères ». Cet espace désigne des formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières de conifères.

Pour autant, compte tenu des travaux qui restent raisonnés en raison de la faible prolongation du musoir, les incidences paysagères sur le site inscrit et le site classé demeurent très modérées comme l'ont montré les photomontages situés en pages précédentes.



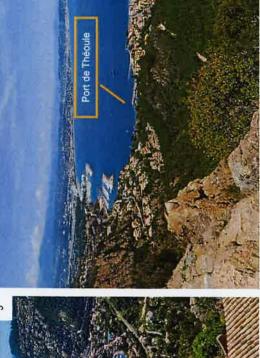
Figure 4. Extrait du littoral de Théoule-sur-Mer classé « tissu urbain discontinu » (code 112) et « forêt de conifère » (code 312) – Corine Land Cover 2018, Géoportail

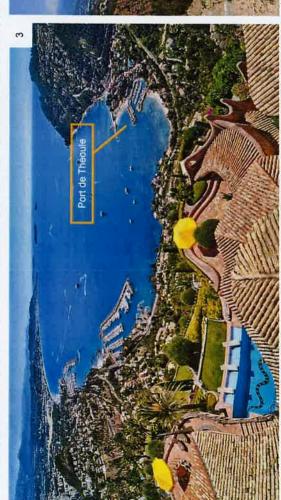
Le reportage photographique en pages suivantes permet de situer dans l'environnement le port de Théoule et son musoir. Les images permettent de démontrer que le musoir actuel reste peu prégnant dans le paysage y compris lorsque celui-ci est observé depuis le site classé.

Comme rappelé précédemment, les travaux de prolongement du musoir par la réutilisation des enrochements de même gamme chromatique permettront d'intégrer la nouvelle portion de digue dans l'environnement et en cohérence avec l'ambiance générale du site classé du Massif de l'Estérel oriental, et des tons rouges qui le caractérisent.

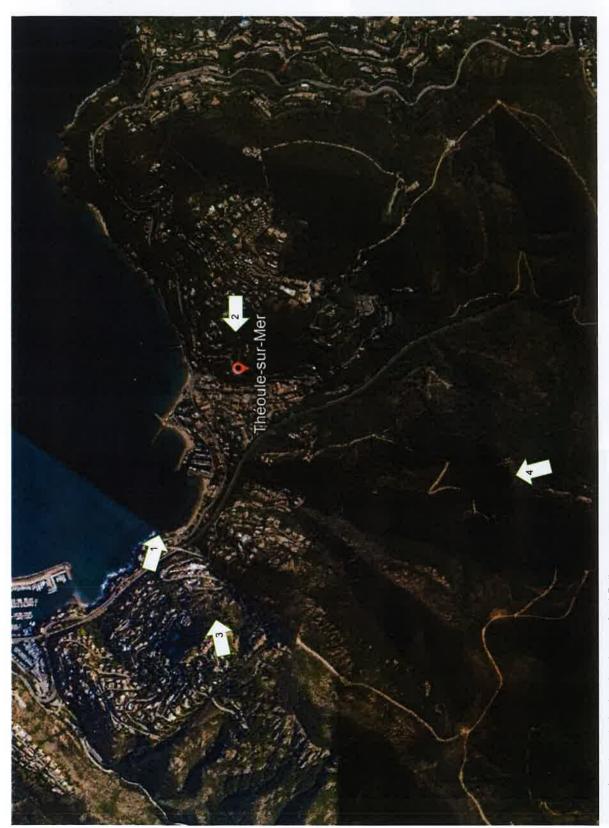
Le prolongement du musoir n'empiétera pas davantage dans le paysage et ne dénaturera pas les vues depuis le site inscrit et le site classé.







t des vue lointaines permettant de situer le musoir du port de Théoule dans son environnement (sources : 1. Solari properties 2. Nice-Matin 3. Fine & Country 4. GoogleEarth Figure 5. Reportage photographique inc Nice matin solar



Mémoire en réponse à l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Aulouité Environnementale (MRAs) en dale du 31 mars 2023

Figure 6. Carte de localisation des prises de vues - GoogleEarth